



COOPÉRATIVE d'ÉLECTRICITÉ de SAINT-MARTIN-de-LONDRES
SOCIÉTÉ d'INTÉRÊT COLLECTIF AGRICOLE - SA à CAPITAL VARIABLE
158, allée des Écureuils - 34982 Saint-Gély-du-Fesc
R.C. 775 588 460 Montpellier - SIRET 775 588 460 00029
APE 3511 Z - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE: FR08 775 588 460
Tél. 04 67 66 67 66 - www.cesml.com

Dossier N° DO23080064

Client N° 810039

Affaire N° AF23120035 suivie par: Jean-Loup DUPIN

Mail: jean-loup.dupin@cesml.fr

SA HECTARE

75 LES PORTES DOMITIENNES

34741 VENDARGUES

Adresse de l'affaire:

Ancienne route impériale

34230 PAULHAN

Palier : 12 kVA

Date de validité : 01/08/2024

DEVIS

N° DVSTG24050001 du 02/05/2024

Objet :

Raccordement électrique du lotissement "Impérial".

4 Lots + 1 reprise de branchement.

Palier : 12kVA par lot.

Partie domaine Public.

La partie sur le terrain assiette de l'opération (terrassement, réseaux BT, Branchement...) n'est pas comprise dans ce devis.

Désignation		Prix unitaire	Quantité	Montant	Réfaction	TVA
ETUDES						
E00015	Recherche convention de passage (y compris mise à disposition de terrain pour poste de transformation)	91,9181	1,000 U	91,92	40,00	20,00
E00020	Etablissement du plan et de l'état parcellaire à l'échelle du cadastre.	139,4623	0,02 KM	2,79	40,00	20,00
E00030	Constitution de dossiers administratifs réglementaires articles 2.II ou 3	580,0745	1,000 U	580,07	40,00	20,00
E00045	Relevé de réseau existant HTA ou BTA à modifier ou à déposer avec report sur plan parcellaire contenant les caractéristiques des supports, armements, conducteurs, portées et branchements.	278,9356	0,02 KM	5,58	40,00	20,00
E00050	Etablissement d'un plan de voirie carto 200.	1,8366	15,00 ML	27,55	40,00	20,00
E00060	Relevé des canalisations souterraines sur site avec report informatique.	1,1370	15,00 ML	17,06	40,00	20,00
E00075	Mesure de la résistivité du sol par terre séparée.	47,5442	1 UN	47,54	40,00	20,00
				Total HT	772,51	
				Montant réfaction HT	309,01	
				Montant HT	463,50	

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Montant	Réfaction	TVA
-------------	---------------	----------	---------	-----------	-----

TERRASSEMENTS

BTS057	Mise en chantier comprenant : dépôt des DICT et implantations y compris toutes sujétions de préparations	554,6899	1,000 U	554,69	40,00	20,00
T00005	Ouverture de tranchée de 1,10 de prof. par 0,30 de large, en terrain naturel y compris évacuation des déblais en décharge contrôlée, barriérage et signalisation appropriée.	33,2449	15,00 ML	498,67	40,00	20,00
T00065	Sablage des canalisations, avec mise en oeuvre de 10cm de sable sous le câble et 20cm sur la génératrice supérieure de la canalisation y compris toutes sujétions avec fourniture et mise en oeuvre du grillage avertisseur.	66,5554	2,500 M3	166,39	40,00	20,00
T00075	Remblaiement des tranchées en grave 0/20 ou 0/31,5 y compris compactage par couches de 20cm.	48,3314	4,500 M3	217,49	40,00	20,00
T00095	Mise en oeuvre d'un revêtement de chaussée, d'enrobé dense à chaud épaisseur 5cm y compris toutes sujétions de réalisation.	53,8631	15,000 M2	807,95	40,00	20,00
T00115	Découpe de revêtement de chaussée en enrobé, sur un coté.	4,7446	15,00 ML	71,17	40,00	20,00
T00105	Reprise des joints en bord des tranchées, à l'émulsion de bitume.	3,1703	30,00 ML	95,11	40,00	20,00
T00125	Plus-value pour terrassement dans le rocher	164,8360	2,000 M3	329,67	40,00	20,00
T00130	Plus-value pour croisement de canalisation en sous-oeuvre.(croisement simple)	114,1215	1 UN	114,12	40,00	20,00
T00140	Ouverture ponctuelle de fouille, sans rocher, y compris remblaiement à l'identique, évacuation des déblais si nécessaire et sans réfection du revêtement.	148,9843	1,000 M3	148,98	40,00	20,00

Total HT	3 004,24
Montant réfaction HT	1 201,71
Montant HT	1 802,53

BT SOUTERRAIN

BTS010	Fourniture et pose en tranchée de câble basse tension, y compris remontées dans les socles et coffrets. 3x150+1x70 mm² Alu.	25,9750	18,00 ML	467,55	40,00	20,00
BTS085	Fourniture et pose d'un coffret borne S20 double.	168,8154	1 UN	168,82	40,00	20,00
BTS105	Fourniture et pose d'une grille type REMBT 600 avec support.	218,7100	1 UN	218,71	40,00	20,00
BTS180	Fourniture et pose d'une enveloppe CCV pour coffret socle S20 double.	199,6879	1,000 U	199,69	40,00	20,00
MALT15	Fourniture et confection d'une mise à la terre du neutre dans coffret, comprenant 10m de câble + 2 piquets.	133,1216	1,000 U	133,12	40,00	20,00
MALT20	Amélioration de mise à la terre par piquet supplémentaire, y compris câblette.	44,3630	1 UN	44,36	40,00	20,00

Total HT	1 232,25
Montant réfaction HT	492,91
Montant HT	739,34

Base TVA	Taux	Montant TVA
3 005,37	20,00 FRA TVA Taux normal	601,07

Lors du règlement par virement, il est impératif de rappeler votre nom et le N° de devis.
Titulaire du compte: C.E.S.M.L.
Domiciliation : C.R.C.A. BUREAU DE MONTPELLIER FACULTES
IBAN : FR76 1350 6100 0000 1950 8100 050
BIC : AGRIFRPP835

Total lignes HT	5 009,00 EUR
Montant total réfaction	2 003,63 EUR
 Total HT	 3 005,37 EUR
Montant TVA	601,07 EUR
Total TTC	3 606,44 EUR

Execution des travaux sous : 6 semaines après acceptation du devis et obtention de toutes les autorisations

Pour acceptation, nous retourner un exemplaire du présent devis signé et accompagné de votre règlement d'acompte d'un montant de 2 553,22 €

A VENDARGUES....., Le 15/05/2024
Signature client :

Julien GARCIA




CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉTABLISSEMENT DU DEVIS

1) Délai de réalisation :

Le délai de réalisation des travaux est celui inscrit sur le devis. Il prend cours à compter de la date d'acceptation de devis, du versement de l'acompte spécifié sur le devis et de la possibilité de réaliser les travaux (autorisations administratives ou de passage, état d'avancement de la voirie, achèvement d'ouvrage conditionnant nos propres travaux, conditions climatiques, cas de force majeure).

2) Validité du devis :

Si les autorisations administratives, les conventions de passage sur le tracé d'avant-projet ou les conditions techniques ou réglementaires ne peuvent être satisfaites, le montant des travaux sera rechiffré sur un nouveau tracé, et un nouveau devis sera établi.

Si une servitude est nécessaire, le montant du devis sera majoré des frais relatifs au dossier de servitude.

3) Date de péremption du devis et révision des prix :

Les prix unitaires figurant au présent devis sont établis aux conditions économiques du mois en cours.

Ils sont fermes et non révisables si le devis est accepté dans le délai indiqué dans ce dernier.

Si les travaux ne sont pas engagés sous ce délai, le devis n'est plus valable.

4) Quantitatif :

Les quantités indiquées dans le détail du devis résultent de l'étude des travaux. Elles seront facturées selon l'attachement qui sera établi après réalisation effective des travaux.

5) Evolution technique :

La Coopérative d'Électricité de St Martin de Londres (CESML) se réserve le droit, pour tout motif d'opportunité technique, d'évolution technologique ou autre, de réaliser des travaux complémentaires ou des ouvrages différents de ceux faisant l'objet du devis, sous réserve que la finalité initiale soit assurée.

Ces modifications décidées à l'initiative de la CESML, pour les motifs évoquées ci-dessus, ne peuvent en aucun cas entraîner une augmentation des obligations du contractant.

Parallèlement, celui-ci ne pourra évoquer la non-conformité des travaux complémentaires effectués par rapport au devis, pour se dispenser d'effectuer tout ou partie du règlement dans la limite du devis, ou refuser la réception des travaux sous réserve que la finalité initiale de ceux-ci soit assurée.

6) Conditions de paiement :

Les conditions de paiement sont celles inscrites sur le devis.

La mise en service des installations ne pourra être réalisée qu'après règlement total des travaux facturés après attachement.